JRI 2022

atee ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES LYON

ctbm

Avec le soutien de

RECORD

BIO-VALO LA PLATEFORME AU SERVICE DE VOS PROJETS

Quelles nouveautés réglementaires pour la valorisation agronomique des digestats ?

Pascale Chenon

VoxGaia

JRI 2022

Quelles nouveautés réglementaires pour la valorisation agronomique des digestats ?

FR

SOCLE COMMUN

Textes en cours de rédaction

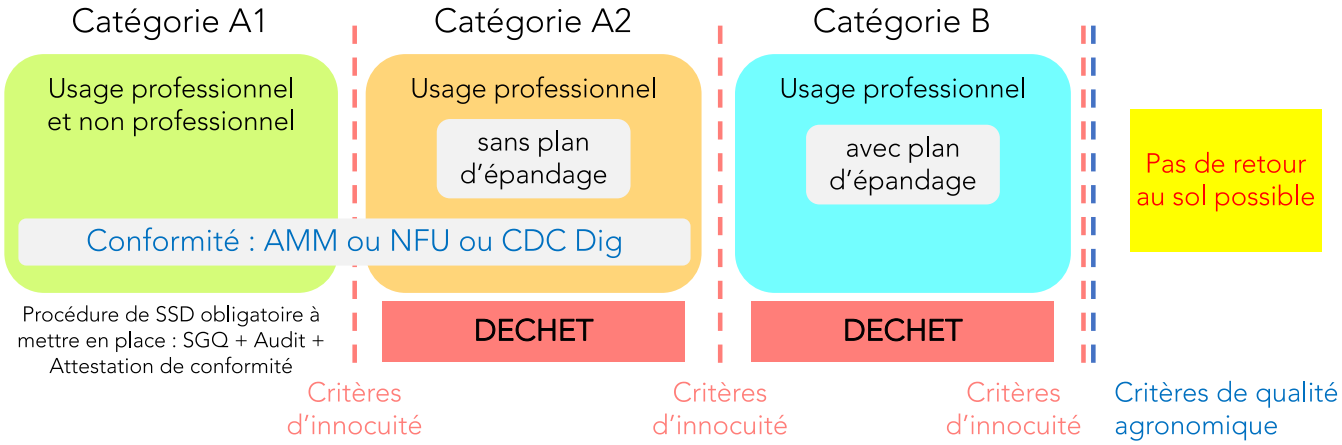

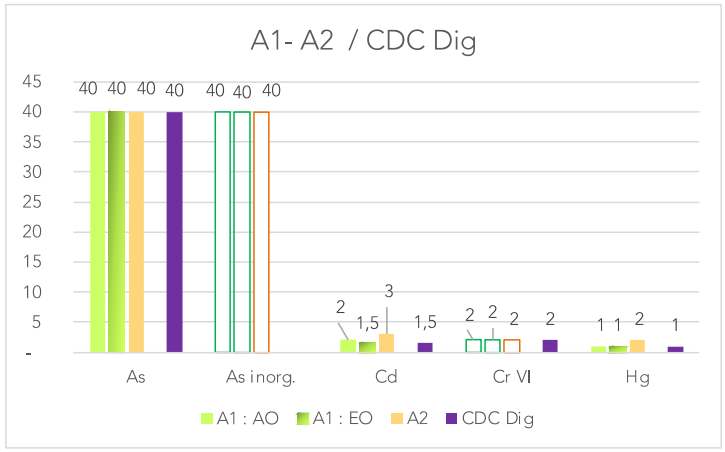

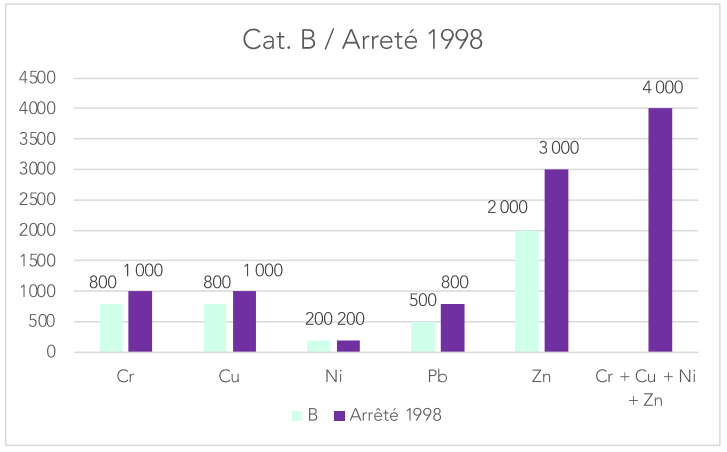

Avec le soutien de

RECORD

BIO-VALO

VoxGaia

JRI 2022

atee ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES LYON

ctbm

Avec le soutien de

RECORD

BIO-VALO LA PLATEFORME AU SERVICE DE VOS PROJETS

Quelles nouveautés réglementaires pour la valorisation agronomique des digestats ?

EU REGLEMENT EUROPEEN 2019/1009

Température de digestion	Conditions/étapes supplémentaires
55°C	pdt 24h mini et temps de rétention hydraulique de 20 j mini
55°C	Avec pasteurisation/hygiénisation (12mm, 70°C, 1h)
55°C	Suivi d'une étape de compostage
37-40°C	Avec pasteurisation/hygiénisation (12mm, 70°C, 1h)
37-40°C	Suivi d'une étape de compostage

Engrais organique

Liquide	1 seul EN	Plusieurs EN
N	2,5%	1%
P2O5	2%	1%
K2O	2%	1%
Somme		3%
Corg	5%	

✅ Phase liquide complémentée par des engrais organiques

Solide	1 seul EN	Plusieurs EN
N	2,5%	1%
P2O5	2%	1%
K2O	2%	1%
Somme		4%
Corg	15%	

✅ Phase solide séchée seule
✅ Phase solide complémentée par des engrais organiques

Amendement organique du sol

	≥
MS	20%
Corg	7,5%

✅ Phase solide

VoxGaia

JRI 2022

atee ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES LYON

ctbm

Avec le soutien de

RECORD

BIO-VALO LA PLATEFORME AU SERVICE DE VOS PROJETS

Pascale CHENON

Quelles nouveautés réglementaires pour la valorisation agronomique des digestats ?

VoxGaia
www.voxgaia.fr
pascale.chenon@voxgaia.fr
+33 6 79 54 20 21

! *Textes en cours de rédaction*

SOCLE COMMUN

Ces textes (décrets et arrêtés) doivent venir remplacer les critères d'innocuité qui sont aujourd'hui dans les différentes réglementations françaises. Ils définissent 3 catégories de matières qui se différencient principalement par leurs teneurs en ETM

Catégorie A1	Catégorie A2	Catégorie B
Usage professionnel et non professionnel	Usage professionnel sans plan d'épandage	Usage professionnel avec plan d'épandage
Conformité : AMM ou NFU ou CDC Dig		
Procédure de SSD obligatoire à mettre en place : SGQ + Audit + Attestation de conformité	DECHET	DECHET

Pas de retour au sol possible

Critères d'innocuité : ETM, inertes & impuretés, CTO, pathogènes (2023) — Critères d'innocuité : ETM, inertes & impuretés, CTO, pathogènes (2023) — Critères d'innocuité : ETM, inertes & impuretés, CTO (2023) — Critères de qualité agronomique (2024)

Histogramme vide => analyse obligatoire mais respect de seuil non exigé

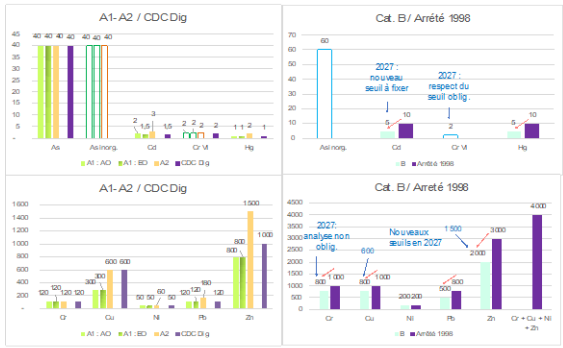

Jusqu'à 2027 As inorganique et CrVI : analyses obligatoires (sans exigence de respect de seuil)

A partir de 2027 :
- As inorganique et CrVI : respect des seuils obligatoire
- As et Cr : analyse non obligatoire
- Cd, CrVI, Cu, Zn : nouveaux seuils pour la Cat. B

Composés traces organiques : PCB et HAP

Inertes et impuretés
Plastique ou verre ou métaux > 2 mm : ≤ 3 mg/kg MS
Σ ≤ 5 mg/kg MS

Seuils identiques pour les 3 catégories A1, A2 et B

Résultats à des tests d'écotoxicité => précisions à venir

Seuils CDC ≥ A1 ≤ A2 — Cd, Cr, Cu, Hg, Pb, Zn : diminution des seuils

REGLEMENT EUROPEEN 2019/1009

Catégories de Matières Constitutives (CMC)

1. Substances et mélanges à base de matières vierges
2. Végétaux, parties de végétaux ou extraits de végétaux
3. Compost
4. **Digestat issu de cultures végétales**
5. **Digestat autre qu'issu de cultures végétales**
6. Sous-produits de l'industrie alimentaire
7. Micro-organismes
8. Polymères nutritifs
9. Polymères autres que des polymères nutritifs
10. Produits dérivés au sens du règlement CE 1069/2009
11. Sous-produits au sens de la directive 2008/98/CE
12. Sels de phosphate précipités et leurs dérivés
13. Matières obtenues par oxydation thermique
14. Matières issues de la pyrolyse et de la gazéification

Catégories Fonctionnelles de Produit (FPC)

1. Engrais
2. Amendement minéral basique
3. Amendement du sol
4. Support de culture
5. Inhibiteur
6. Biostimulant des végétaux
7. Combinaison de fertilisants

Evaluation de la qualité du procédé de fabrication par un organisme externe lors d'un audit du site

A ce jour, pas de visibilité sur les SPA « méthanisables »

ETM : Eléments Traces Métalliques (Pb, Cd, Cu, etc.) — SSD : Service du Statut de Déchet
CTO : Composés Traces Organiques — CDC : Cahier Des Charges
SGQ : Système de Gestion de la Qualité — EN : Elément Nutritif (d'intérêt)

!

Température de digestion	Conditions/étapes supplémentaires
55°C	pdt 24h mini et temps de rétention hydraulique de 20 j mini
55°C	Avec pasteurisation/hygiénisation (12mm, 70°C, 1h)
55°C	Suivi d'une étape de compostage
37-40°C	Avec pasteurisation/hygiénisation (12mm, 70°C, 1h)
37-40°C	Suivi d'une étape de compostage

Engrais organique

Liquide	1 seul EN	Plusieurs EN
N	2,5%	1%
P2O5	2%	1%
K2O	2%	1%
Somme		3%
Corg	5%	

Phase liquide complémentée par des engrais organiques

Solide	1 seul EN	Plusieurs EN
N	2,5%	1%
P2O5	2%	1%
K2O	2%	1%
Somme		4%
Corg	15%	

Phase solide séchée seule
Phase solide complémentée par des engrais organiques

Amendement organique du sol

	≥
M.S	20%
Corg	7,5%

Phase solide

Mars 2022